



# BUDGET 2021 : un budget de transition, de transformation, de changement

Le budget d'une collectivité est l'outil principal pour piloter la politique et les ambitions d'une collectivité. Il projette les dépenses à venir en cohérence avec les recettes prévues.

**Le budget 2021 a été conçu avec la volonté de répondre aux attentes des Basiliens et se définit comme étant :**

## Un budget de transition

L'année 2021 est l'année de **mise en service de l'Espace Suzanne Régnier et l'extension de l'école Paul-Émile Victor**. Les frais nécessaires au fonctionnement de ces bâtiments s'ajoutent aux dépenses de la commune. À l'inverse, le recensement officiel place toujours Baisieux en dessous du seuil des 5000 habitants le privant de recettes complémentaires même si, en réalité, ce seuil est aujourd'hui dépassé.

## Un budget de transformation

Baisieux s'agrandit et compte de nouveaux habitants. Pour répondre aux besoins des Basiliens et assurer un cadre de vie agréable, les services municipaux, dont le dévouement des agents n'est plus à démontrer, se réorganisent et s'équipent de **nouveaux outils informatiques** plus modernes et plus efficaces.

## Un budget de changement

Notre commune s'engage dans **la protection de l'environnement et le développement durable et n'oublie pas le « bon-vivre ensemble »** avec la mise en place d'aires de jeux pour enfants et les décorations et illuminations en période de fêtes.



## Le budget d'une collectivité se compose de deux sections :

- **Une section de fonctionnement** qui assure les charges élémentaires nécessaires aux services publics municipaux dont l'entretien et le nettoyage des bâtiments, les salaires et indemnités, les services rendus à la population ainsi que les intérêts des emprunts.
- **Une section d'investissement** qui regroupe les opérations d'équipements comme les constructions et aménagements des infrastructures ou l'acquisition de gros matériels.



# LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

## Emprunts

**297 k€**

Ce montant correspond au remboursement du capital annuel de l'ensemble de la dette. Pour l'année 2021, la commune de Baisieux contractera un prêt relais de **1 500 k€** pour payer les factures de construction de la salle de sport et de l'école dans l'attente des subventions qu'elle percevra en cours d'année. L'intégralité de ce prêt relais sera remboursé en fin d'année.

## Licences informatiques

**15 k€**

Dans le cadre de la modernisation des services de la mairie, la commune s'équipe de nouveaux **logiciels informatiques** plus performants.



## Les projets (hors nouvelles constructions)

**574 k€**

### Les projets ciblés sont :

- La continuité du reboisement commencé en 2020
- La mise en place d'aires de jeux pour les enfants
- Compléter les illuminations de Noël
- Le passage en led de la salle de tennis
- Compléter le dispositif de vidéosurveillance
- Les achats de matériels professionnels pour ré-internalisation des services d'entretien
- La clôture et pavage du parvis de l'école Paul-Émile Victor
- L'aménagement et travaux complexe socio-culturel
- Les travaux d'entretien et d'aménagement de la mairie

## Livraison de l'Espace Suzanne Régnier et extension de l'école

**5 228 k€**





## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PERÇUES

### FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA)

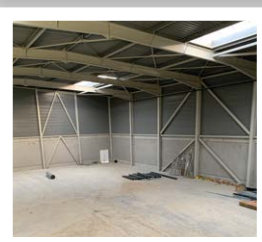
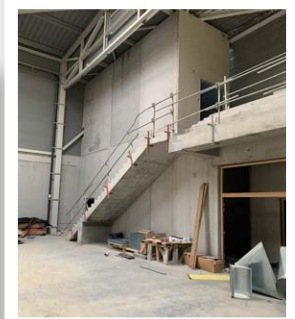
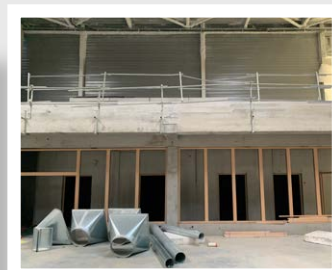
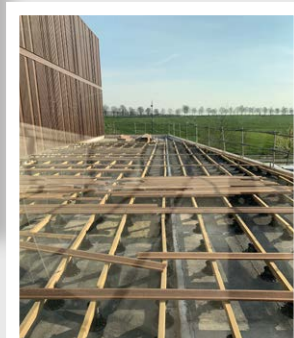
**638 k€**

Contrairement aux entreprises privées, les collectivités paient les dépenses d'investissement en TTC. Une partie de la TVA (16,404%) est reversée l'année d'après sous la forme d'une recette d'investissement.

### Subventions

**2 688 k€**

Il s'agit des subventions notifiées par l'État, le Conseil Régional, Départemental, la Métropole Européenne de Lille pour la construction de l'Espace Suzanne Régnier et l'extension de l'école Paul-Émile Victor.

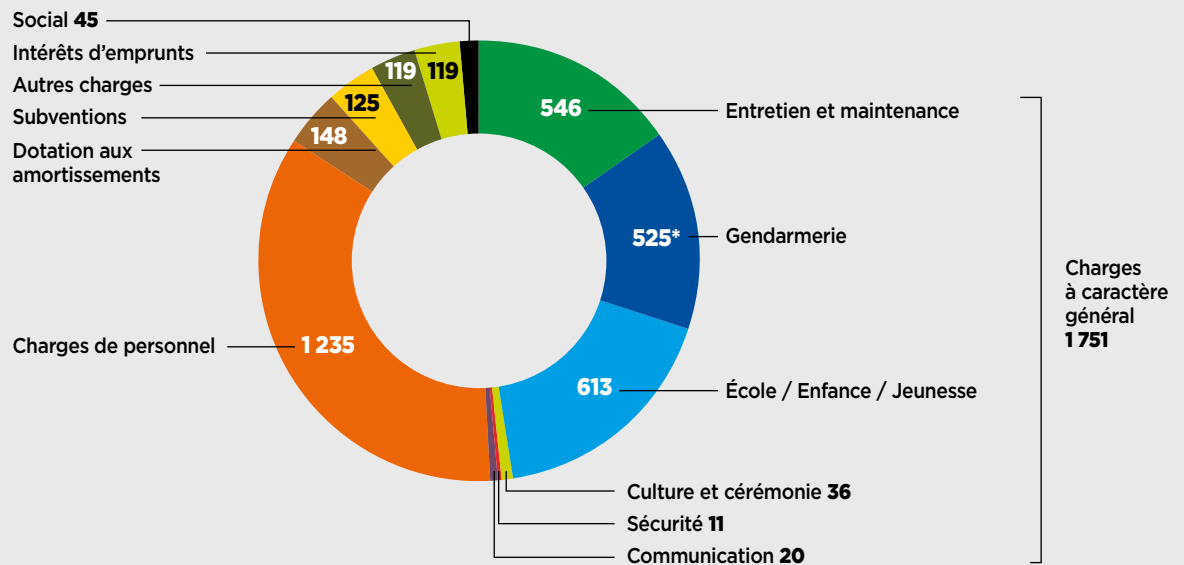


*L'espace Suzanne Régnier  
(clichés pris en avril 2021).*



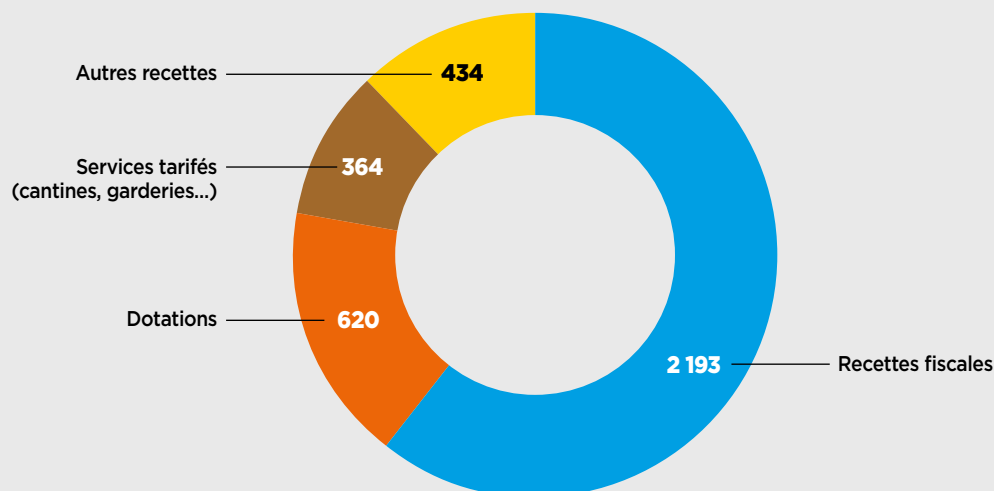
# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## Dépenses de fonctionnement (en k€)



\*Les charges de gendarmerie comprennent les loyers financiers (équivalant à un remboursement d'emprunt), la maintenance des équipements, les frais d'assurance et de gestion.

## Recettes de fonctionnement (en k€)



Les recettes fiscales correspondent aux produits perçus par la fiscalité directe (impôts fonciers et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la part des 20 % des ménages payant encore de la taxe d'habitation) et la fiscalité indirecte (dotations et fonds de péréquation perçus par l'intercommunalité)



# FOCUS SUR DEUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : les subventions aux associations et les indemnités des Élus

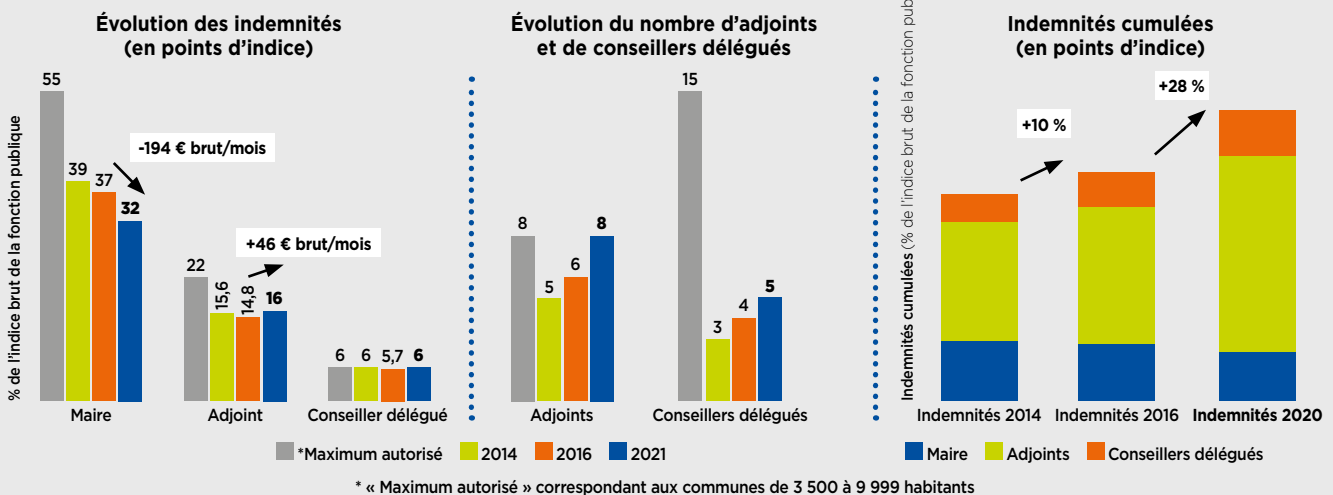
## Subventions aux associations en 2020 et 2021 (en euro)

Subventions 2021 approuvées lors du conseil municipal du 12 avril 2021

Association	2020	Demande 2021	Accordé 2021
APEL Sacré Cœur	1 029	1 200	1 067
APEL St Jean-Baptiste	650	750	621,50
ASBP	3 000	3 000	3 000
Yoga	0	1 800	1 000
Badminton Club Baisieux	2 000	4 000	2 500
Baisieux Tennis de Table	3 300	2 500	2 500
École de Musique	10 000	10 000	10 000
Foliescrap	150	150	150
Boule basilienne	0	800	600
Soufflé N'est Pas Joué	1 500	1 500	1 500
UNC Baisieux	800	800	500

**Associations n'ayant pas demandé de subventions :**  
 À fleur de Pot, Amicale PEV, Atelier d'art, Au Tour du Fil, Baisieux à vélo, Baisieux Arts Martiaux, Baisieux Jardine, Baisieux Linguistique, Baisieux Volley Club, Balades basiliennes, Chœurs de la Plaine, Club des aînés, Courir à Baisieux, Couture basilienne, Cyber Baisieux, Envol', GEA, Tour basilienne, Compagnons du jeu, Music&Fun, Philharmonie, Plaine aux étoiles, Repair Café, Remue Méninges, Un jour Rêves d'enfants.

## Indemnités des Élus : Comparatif 2014-2016-2020



Un Maire, un adjoint ou un conseiller délégué touche des indemnités, calculées suivant la taille de la Commune. Le montant maximum de ces indemnités est fixé par un pourcentage du point d'indice brut terminal de la fonction publique. À Baisieux, en 2020, il a été décidé (en comparaison avec le précédent mandat) de diminuer ce pourcentage pour le Maire et de l'augmenter légèrement pour les adjoints et les conseillers délégués (retrouvant ainsi le niveau de 2014). - **Graphe 1**

**Graphe 2 :** En 2020, augmentation du nombre d'adjoints (de 6 à 8) et du nombre de conseillers délégués (de 4 à 5) par rapport à 2016 (année de nomination d'un nouveau Maire).

### À retenir :

- Une augmentation constante d'adjoints et de conseillers délégués, cohérente avec l'augmentation de la population.
- La nouvelle municipalité a souhaité créer de nouvelles délégations en cohérence avec son programme (démocratie participative, agriculture, développement durable).

**À titre d'exemple** pour une comparaison avec une ville voisine, similaire à Baisieux sur de nombreux points :

- À Cysoing : Un Maire - 8 Adjoints - 15 Conseillers Délégués.